



Saint Ouen l'Aumône, le 28 novembre 2013

à  
Mesdames et messieurs  
les maires et élus locaux  
du val d'Oise

**Objet :** *action pour l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires  
Grève nationale du jeudi 5 décembre et manifestation à Paris*

Mesdames et messieurs,

A de multiples reprises, nos fédérations ont manifesté leur opposition au décret du ministre de l'Education nationale Vincent PEILLON, relatif à la modification des rythmes scolaires.

Nous avons d'ailleurs rencontré nombre d'élus locaux du département qui, dans leur grande majorité nous ont signifié également leur opposition à ce décret et les difficultés innombrables à essayer de mettre en place cette réforme. Le constat est accablant : la réforme des rythmes scolaires, loin d'être conçue dans l'intérêt des élèves, n'est en fait qu'un vulgaire transfert de charges financières et de responsabilités de l'Etat vers les collectivités territoriales impactant d'abord les communes et les maires en cas d'accidents.

La conséquence immédiate de ce décret, c'est qu'il dénature le rôle de l'école de la République pour la transformer en une multitude de centres de loisirs municipaux. Pour notre part, nous considérons que le rôle premier de l'école, ce n'est pas « d'occuper » les élèves, (y compris avec des activités qui peuvent être de qualité) mais de les instruire afin qu'ils puissent obtenir des diplômes et des qualifications dans le but de trouver un vrai emploi à la fin de leur scolarité.

La dégradation des conditions de travail des personnels communaux est énorme et la désorganisation des emplois du temps est la plus totale. il en est de même pour les enseignants de l'Education Nationale.

Pour toutes ces raisons, les fédérations FO, CGT et SUD des personnels enseignants et territoriaux ont appelé à la grève et à la manifestation le jeudi 14 novembre pour exiger l'abrogation du décret sur les rythmes scolaires. Cette grève nationale a été massive.

38, rue d'Eragny 95310 Saint Ouen l'Aumône  
Tel : 01.30.32.04.44 Fax : 01.34.22.03.18

Le mouvement du 14 novembre a d'ailleurs eu un retentissement certain puisque le ministre a tenté de se justifier sans convaincre. Ainsi la presse souligne que la majorité des maires de France ont eu une réaction hostile à ce décret lors de l'allocution du ministre de l'Education Nationale du congrès de l'AMF le 21 novembre dernier. C'est également ce qu'a exprimé Jean-Claude Mailly secrétaire général de la confédération FO, reçu à Matignon le 25 novembre en exigeant « a minima la suspension de la réforme ou un moratoire ».

M PEILLON lui-même doit d'ailleurs estimer qu'il est temps de se prévoir un contrat d'avenir puisqu'il a postulé pour d'autres occupations en étant désigné pour conduire la liste de son parti aux prochaines élections européennes. Néanmoins, pour l'heure le décret dont il a la paternité subsiste encore. C'est pourquoi un nouvel appel à la grève nationale a été lancé pour le jeudi 5 décembre.

Le dispositif ministériel se fragilisant chaque jour un peu plus, de nouveaux syndicats viennent se joindre aux fédérations FO, CGT et SUD des personnels enseignants et territoriaux. Ainsi le SNUipp-FSU national a décidé d'appeler à la grève ce jeudi 5 décembre tandis que des sections départementales du SE UNSA se joignent également à cet appel.

**A cette occasion, comme vont le faire nombre de parents d'élèves, nous vous invitons à vous joindre à la manifestation parisienne, dans le respect des prérogatives et des responsabilités de chacun bien évidemment.**

**Nous vous invitons également à soutenir cette initiative en adoptant des délibérations indiquant l'opposition de votre municipalité à la mise en œuvre de ce décret, à son existence et pas seulement au report de son application à 2015, ce qui ne règle en rien les problèmes de fond. Malgré les discours du ministre Peillon sur la « délinquance civique » des maires refusant d'appliquer sa réforme, vous le savez, un décret n'est nullement une loi, expression républicaine du vote de la majorité parlementaire.**

Nous soulignons d'ailleurs que de nombreuses communes de région parisienne dirigées par des majorités de droite comme de gauche (Vitry sur Seine, Bagnolet, Courbevoie, Levallois...) ont déjà fait savoir qu'elles n'appliqueraient pas la réforme en 2014 comme plus tard, décret ou pas.

En vous remerciant par avance pour l'attention que vous porterez à ce courrier et les suites que vous y donnerez, veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de notre entière considération.

**Joseph BELORGANE**

Secrétaire Général du  
Groupement Départemental  
des Services Publics et de Santé

**Vincent SERMET**

Secrétaire Départemental  
du Syndicat des Enseignants  
du 1<sup>er</sup> Degré